



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 49251

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le rôle et l'importance des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) dans la promotion d'un développement rural équilibré et durable. Les CUMA, estimant que la maîtrise de la mécanisation et le développement rural relèvent de leurs orientations majeures, se sont engagées dans des actions d'aménagement et de gestion de l'espace rural. Or, pour que ces projets puissent se concrétiser, les CUMA attendent notamment le renforcement des crédits du fonds de gestion de l'espace rural (FGER), notoirement insuffisants dans le budget 97, et une évolution de la législation sur l'objet des CUMA pour que celles-ci puissent travailler pour des collectivités locales. De plus, les CUMA, qui facilitent l'installation des jeunes agriculteurs, ne sont pas encouragées dans leurs actions en faveur de l'emploi car les aides au démarrage de ces groupements ont été supprimées. Le financement en prêts bonifiés pénalise également les jeunes agriculteurs adhérents à une CUMA pour laquelle le plafond de réalisation est atteint. Enfin, le dispositif d'aide aux éleveurs en difficulté, mis en place suite à la crise bovine, ne s'applique pas aux investissements réalisés en CUMA. Les CUMA souhaitent également être reconnues en tant que groupement d'employeurs, avec les implications fiscales que cela comporte, afin d'accompagner leurs efforts en faveur du développement de l'emploi salarié notamment par la formule « emploi partagé ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles initiatives il entend prendre pour encourager et faciliter les actions des CUMA en faveur d'une agriculture et d'un développement rural moderne et respectueux de l'environnement économique, social et écologique.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49251

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1130